



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021
COMPTE RENDU

Le conseil s'est réuni à l'espace culturel le jeudi 25 mars 2021 à 20h00 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 19 au 26 mars 2021

21-1-1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 17 décembre 2020

Administration Générale

21-1-2 Constitution des commissions municipales – Modification

Ressources Humaines

21-1-3 Tableau indicatif des emplois communaux – Modification

Intercommunalité

21-1-4 Logiciels SIRH & Comptabilité - Groupement de commande pour l'acquisition des formations pour le logiciel CIRIL avec les communes de Mouvaux, Quesnoy-sur-Deûle

21-1-5 Convention relative aux modalités d'accès aux données du portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux passée avec la Métropole Européenne de Lille

21-1-6 Energie - Renouvellement de l'adhésion au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP

21-1-7 Contribution des communes au SIGAL

Affaires Juridiques

21-1-8 Acquisition d'un immeuble sis 918 avenue du Général de Gaulle cadastré section BM n° 88, 89, 92 et 93

21-1-9 Adhésion à la SAFER

Culture

21-1-10 Syndicat d'initiative – Rapport d'activités 2020

21-1-11 Musée de la Résistance – Subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un documentaire historique – Convention avec la société I Shot Films

21-1-12 Musée de la Résistance – Convention avec la Métropole Européenne de Lille pour le déploiement technique du dispositif city pass – Renouvellement

21-1-13 Ecole de musique – Tarifs – Modification

Transition écologique

21-1-14 Adhésion au service de Conseil en énergie partagé proposé par la Métropole Européenne de Lille

Finances

21-1-15 Compte de gestion du trésorier principal

21-1-16 Compte administratif 2020

21-1-17 Affectation du résultat comptable de l'exercice 2020

21-1-18 Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 1 – Exercice 2021

21-1-19 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. Pierre ZIMMERMANN), Mme Aurélie DESQUENNE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE), M. Antoine DHALLUIN (à M. Martin LEPOUTRE), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN), M. André HIBON (à Mme Hélène ROBERT)

Délibération n°21-1-1- Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 17 décembre 2020

- ✓ M. Pierre Delzenne est désigné comme secrétaire de la séance.
- ✓ Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°21-1-2- Administration Générale - Constitution des commissions municipales – Modification

- ✓ Par délibération du conseil municipal du 27 mai 2020 (n° 20-1-4), le conseil municipal a décidé la création de commissions municipales et désigné les membres qui souhaitent en faire partie.
- ✓ Pour répondre à la demande de plusieurs conseillers municipaux et pour tenir compte de la première année d'expérience, il est proposé d'en modifier les objets et leurs membres.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21-1-3- Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois communaux – Modification

- ✓ Pour répondre à l'évolution des besoins de la collectivité, il est indispensable d'adapter les effectifs. C'est pourquoi, il est proposé d'adopter le tableau indicatif des emplois communaux actualisé.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstention de Mme L. Naessens).

Délibération n°21-1-4- Intercommunalité - Logiciels SIRH & Comptabilité - Groupement de commande pour l'acquisition des formations pour le logiciel CIRIL avec les communes de Mouvaux, Quesnoy-sur-Deûle

- ✓ Les villes de Bondues, de Mouvaux et de Quesnoy-sur-Deûle portent ensemble une procédure d'acquisition d'un logiciel SIRH et de comptabilité.
Chaque commune procède de façon indépendante pour l'acquisition des logiciels et leur maintenance mais elles souhaitent se grouper dans le cadre d'une convention de groupement de commande pour l'acquisition des modules de formation.
Il est proposé de désigner la Ville de Bondues coordonnateur du groupement de commande et d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21-1-5- Intercommunalité - Convention relative aux modalités d'accès aux données du portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux passée avec la Métropole Européenne de Lille

- ✓ Dans le cadre de son objectif d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer la convention intercommunale d'équilibre territorial des logements sociaux, la charte métropolitaine de relogement et le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur, la MEL a développé un portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux.
- ✓ Les partenaires souhaitant disposer du portail des logements locatifs sociaux de la MEL doivent signer une convention relative aux modalités d'accès et il est proposé d'autoriser M. le Maire à la signer.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, A. Hibon, H. Robert)

Délibération n°21-1-6- Intercommunalité - Energie - Renouvellement de l'adhésion au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP

- ✓ Par délibération n°18-1-14 du 28 Mars 2018, le conseil municipal a autorisé l'adhésion de la ville au dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP pour la fourniture, l'acheminement d'électricité des bâtiments municipaux, des équipements municipaux et l'éclairage public. Les marchés arrivent à échéance le 31/12/2021 et afin d'organiser la continuité de la fourniture d'électricité et de bénéficier des avantages liés à ce groupement d'achat, il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune à ce dispositif mis en place par l'UGAP.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21-1-7- Intercommunalité - Contribution des communes au SIGAL

- ✓ Il s'agit d'autoriser la fiscalisation de la contribution de la commune au SIGAL pour l'année 2021.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : A. Hibon, H. Robert)

Délibération n°21-1-8- Affaires Juridiques - Acquisition d'un immeuble sis 918 avenue du Général de Gaulle cadastré section BM n° 88, 89, 92 et 93

- ✓ Il s'agit de décider de l'acquisition de l'immeuble moyennant un prix fixé à 210 000 €.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, A. Hibon, H. Robert)

Délibération n°21-1-9- Affaires Juridiques - Adhésion à la SAFER

- ✓ La commune est informée de toutes cessions foncières en zone urbaine pouvant intervenir sur son territoire, via la réception des Déclarations d'Intention d'Aliéner transmises par les offices notariales (DIA).
Bondues est aussi une commune qui revendique sa ruralité et cherche à préserver son environnement et a contrario, toute cession foncière en terre agricole ou naturelle au PLU2 reste de compétence de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural). Ces informations ne sont communiquées à la commune qu'une fois les ventes réalisées.
- ✓ Pour obtenir en direct la connaissance de ces mutations, il est proposé de :
 - souscrire une convention avec la SAFER et payer ses droits d'adhésion de 900 € HT annuels.
 - faire intervenir, si nécessaire et quand cela le justifie, les services de la SAFER pour exercer son droit de préemption au profit de la commune.
 - renouveler cette adhésion jusqu'à la fin du mandat en cours.
 - autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : A. Hibon, H. Robert).**

Délibération n°21-1-10- Culture - Syndicat d'initiative – Rapport d'activités 2020

- ✓ Comme les statuts du Syndicat d'Initiative de Bondues le stipulent, il est demandé de transmettre le rapport d'activités 2020 de l'association aux conseillers municipaux.
- ✓ **Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport.**

Délibération n°21-1-11- Culture - Musée de la Résistance – Subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un documentaire historique – Convention avec la société I Shot Films

- ✓ Dans le cadre des activités scientifiques du Musée de la Résistance et du travail de mémoire, il est proposé de soutenir la société pour la réalisation d'un documentaire historique sur le parcours de René Wallard fusillé au fort de Bondues, basé sur l'ouvrage Thomas Duhem, par l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 500 €.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°21-1-12- Culture - Musée de la Résistance – Convention avec la Métropole Européenne de Lille pour le déploiement technique du dispositif city pass – Renouvellement

- ✓ Dans le cadre du tourisme de réseau, le Musée de la Résistance figure depuis quelques années dans le livret City Pass de l'Office de Tourisme de Lille. Ce livret permet aux touristes en séjour dans la métropole de bénéficier d'un tarif forfaitaire pour la découverte des sites partenaires.
Il est proposé un avenant pour prolonger avec la MEL le déploiement technique du dispositif pour la période du 31/12/2020 au 21/12/2024.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°21-1-13- Culture - Ecole de musique – Tarifs – Modification

- ✓ Par délibération du 25 juin 2020 (n° 20-2-25), en raison de la crise sanitaire, la continuité du suivi pédagogique des cours de l'école de musique n'ayant pu être assurée qu'à distance, il a été décidé d'offrir une compensation pécuniaire aux familles des élèves inscrits durant l'année 2019-2020.
Ainsi, les élèves réinscrits à la rentrée de septembre 2020 ont bénéficié de la gratuité des frais pour l'année scolaire 2020-2021. Les élèves qui ne se sont pas réinscrits pour l'année scolaire 2020-2021 ont été remboursés d'un montant de 35€ (sur présentation d'un RIB) qu'ils soient bonduois ou non bonduois.
- ✓ Or, la délibération du 2 avril 2019 (n° 19-1-17) fixant les tarifs de l'école de musique prévoit pour les élèves venant des communes extérieures des frais d'inscription d'un montant de 43,75 €. Il est proposé d'accorder un complément de remboursement de 8€75 aux 13 élèves non bonduois concernés.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°21-1-14- Transition écologique - Adhésion au service de Conseil en énergie partagé proposé par la Métropole Européenne de Lille

- ✓ Au travers de l'adoption de la délibération n° 20 C 0379 en date du 18 décembre 2020, le conseil métropolitain prolonge et conforte la mise à disposition du service de Conseil en énergie partagé (CEP) à destination des communes volontaires de moins de 15000 habitants à compter du 1^{er} juin 2021. Visant à améliorer la gestion et la performance énergétique du patrimoine communal, ce dispositif permet à plusieurs communes de partager les compétences d'un technicien spécialisé, appelé conseiller en énergie partagé, sur une période de 3 ans. Ce service porte sur les bâtiments communaux, l'éclairage public et la production d'énergies renouvelables.
- ✓ La participation financière s'élève à 1 euro par habitant par an maximum. Cette participation communale pourra être révisée chaque année, en cas de variation de +/- 10% des coûts annuels réellement constatés.
- ✓ Depuis le 1^{er} mars 2019, la ville de Bondues a adhéré à la mission de conseil en énergie partagé et il est proposé de renouveler cette adhésion.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°21-1-15- Finances - Compte de gestion du trésorier principal

- ✓ Il s'agit de la restitution des comptes du comptable public pour l'année 2020 qui sont soumis au vote du conseil municipal.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, A. Hibon, H. Robert).**

Délibération n°21-1-16- Finances - Compte administratif 2020

- ✓ Il s'agit de la restitution des comptes de l'ordonnateur pour l'année 2020 qui sont soumis au vote du conseil municipal.

- ✓ M. le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : D. Freté, L. Naessens, N. Carlin, A. Hibon, H. Robert).

Délibération n°21-1-17- Finances - Affectation du résultat comptable de l'exercice 2020

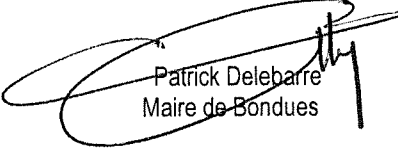
- ✓ Il s'agit d'affecter le résultat 2020 au budget primitif 2021.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : D. Freté, L. Naessens, N. Carlin, A. Hibon, H. Robert).

Délibération n°21-1-18- Finances - Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 1 – Exercice 2021

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : D. Freté, L. Naessens, N. Carlin, A. Hibon, H. Robert).

Délibération n°21-1-19- Finances - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

- ✓ Par délibération 20-5-32 du 17/12/2020, le conseil municipal a décidé les taux des taxes directes locales pour 2021. Suite à la réforme de la taxe d'habitation, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020 (19.29%) vient s'additionner au taux communal du foncier bâti.
Il est proposé de modifier les taux des taxes directes locales pour 2021 en tenant compte de cette évolution.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : D. Freté, L. Naessens, N. Carlin, A. Hibon, H. Robert).


Patrick Delebarre
Maire de Bondues